



COMMUNE DE CHAMPLOST

PROCES-VERBAL du Conseil Municipal du 09 décembre 2025

Présents : QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, GARAUULT Jean-Claude (Adjoints), COMPERAT Jean-Raymond, PREVOST Yvette.

Absents ayant donné pouvoir :

CHICON Pierre donne pouvoir à PREVOST Yvette
LEMEITER Nathalie donne pouvoir à GARAUULT Jean-Claude
ZIELINSKI Arnaud donne pouvoir à BOCAT-MONNET Christiane

Absent non excusé : MAIO Max

Secrétaire de séance : PREVOST Yvette

Les conseillers n'ayant aucune observation à apporter au dernier compte-rendu, ils signent le registre des délibérations.

ORDRE DU JOUR

2025/034 Tarifs communaux 2026 :

M. le Maire remet et présente la liste désignant les tarifs communaux à réviser pour l'année 2026.

Le Conseil, après discussion, définit les augmentations des tarifs suivants :

- Nettoyage des salles des fêtes (selon l'IPC et l'augmentation de la société de nettoyage) :

Nouveau tarif pour Champlost : 230,00€ et pour Vachy : 120,00€.

- Loyers (selon l'IRL + 0,87%) : Logement école primaire : 478,18€ / Logement Chatton : 549,11€ / Logement CDL : 333,50€

- Affouages : 38,00€ le ballot

Les autres tarifs restent inchangés.

Le Conseil vote, à l'unanimité POUR (9 voix).

2025/035 Approbation nouvelle grille tarifaire de l'Accueil de loisirs (annule et remplace délibération 2024/041) :

M. le Maire informe qu'il convient d'annuler et remplacer la délibération n°2024/041 par celle-ci puisque le terme « tarif horaire » appliqué ne convient pas au Trésorier Principal. Il est nécessaire de préciser que le « tarif horaire » indiqué correspond à une facturation à la « demi-heure » et que toute demi-heure commencée est due.

M. le Maire rappelle qu'il a été mis en place, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA), une tarification de 3 tranches basée sur le quotient familial défini par la CAF en fonction des ressources de chaque foyer. A la demande de la CAF, les tranches sont passées de 3 à 7 tranches. Il est donc présenté la grille tarifaire de l'accueil de loisirs et précise qu'il est nécessaire de procéder à son approbation.

Le Conseil vote, à l'unanimité POUR (9 voix).

2025/036 Reversement des résultats de l'eau et l'assainissement à la CCSA :

M. le Maire rappelle que la commune de Champlost a transféré la compétence de l'eau et de l'assainissement à la CCSA, au 1^{er} janvier 2025. Le budget annexe clôturé avec les résultats suivants, qui seront repris au sein du budget principal de la commune en 2025 : **Investissement : - 18 157,53€ // Exploitation : 545 173,52€**

Les résultats sont le fruit de la gestion de la compétence eau et assainissement et des redevances perçues sur les usagers du service. La commune peut faire le choix de reverser tout ou partie de ces résultats à la CCSA.

Considérant le transfert, par la commune, des biens par le biais d'une mise à disposition ; des éléments du passif ; de la charge des travaux de mise à niveau des réseaux d'eau et d'assainissement collectif à la CCSA.

Considérant que la commune conserve les restes à recouvrer et les charges et produits à intervenir pour la période « avant transfert » et les éventuelles non-valeurs ou reliquats de charges d'exploitation de 2024.

Il est donc cohérent de verser une partie des résultats à la CCSA comme suit :

- **200 000€** sur le solde d'exécution d'exploitation à affecter sur le budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF de la CCSA
- **100 000€** sur le solde d'exécution d'exploitation à affecter sur le budget EAU POTABLE de la CCSA

Le Conseil vote, à l'unanimité POUR (9 voix).

2025/037 Droit de préemption - terrains à Vachy :

M. le Maire informe au Conseil Municipal l'intérêt qu'aurait la commune de créer un droit de préemption sur les terrains cadastrés ZD47, ZD48, ZD49, ZD50 et ZD53 à VACHY en vue d'un réaménagement du carrefour.

Le Conseil vote, à l'unanimité POUR (9 voix).

QUESTIONS DIVERSES

1. AVENIR DE LA « CHAMPLOSTINE » :

Nathalie LEMEITER demande quel est l'avenir de la « Champlostine » et si une décision sera prise en conseil municipal. Christophe SEILLIÉBERT informe qu'il n'y a plus qu'une seule candidature pour une réouverture, début 2026. Son dossier est presque complet.

M. le Maire quant à lui, répond que le sujet sera évoqué en conseil municipal

La séance est levée à 21h46.

Vu par nous, Jean-Louis QUÉRET, Maire de la commune de CHAMPLOST, pour être affiché le 16 décembre 2025, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

**Le Maire,
Jean-Louis QUÉRET**

